

Déclaration et analyse des élu-e-s CGT-Educ'action
Créteil Titulaires et non-titulaires
Groupes de travail du 20 juin 2013
Congés de formation professionnelle

La circulaire n° 2011-042 du 22-3-2011 sur la formation continue des personnels enseignants n'ayant pas changée, nous rappelons notre totale opposition aux axes définis par celle-ci.

L'adaptation aux réformes régressives ne doit pas être l'axe unique pour la formation continue des personnels. Nous pouvons encore noter négativement le poids donné aux chefs d'établissement dans l'évaluation de « l'impact » de la formation. Enfin, nous sommes toujours opposés fermement à l'injonction de formation en dehors du temps de présence devant les élèves : les élèves ont le droit à leurs enseignements et les personnels ont le droit à leur formation sur leur temps de travail... c'est au ministère et au rectorat d'organiser ces remplacements prévisibles via des personnels titulaires remplaçants formés.

Nous redemandons également que les formations des personnels de la voie technologique fassent l'objet de points régulier aux représentants des personnels.

La CGT-Educ'action considère que cette circulaire bafoue une nouvelle fois le droit à la formation continue. Rappelons que nous revendiquons un temps de formation continue correspondant au moins à 10 % du temps de travail, soit 4 semaines par an, sur le temps de travail, avec remplacement, cumulable pendant 10 ans.

L'Education Nationale a mis en place le Droit Individuel à la formation (DIF) pour les personnels enseignants.

Nous rappelons les demandes faites l'an dernier lors du groupe de travail :

- une communication de la part de l'administration à tous les agents concernant ce droit, comprenant un relevé horaire pour les titulaires (au moment des mutations, mises à disposition, détachements ou changement d'administration) et pour les non-titulaires (à la fin de leur contrat).

- que les collègues puissent utiliser ce droit plusieurs fois par an, le calendrier de remontée des demandes ne devant pas être un obstacle à l'utilisation de ce droit.

- que les CAPA et CCP soient saisies de toutes les situations individuelles de refus,

- que la formation soit comptée dans le temps de travail.

- que les actions de formation concernant le DIF ne soient pas réduites aux seuls besoins de l'institution mais qu'elles comprennent aussi des formations souhaitées par les collègues (seconde carrière, préparation aux concours d'autres fonctions publiques, culture personnelle...).

Concernant le groupe de travail de ce jeudi 20 juin 2012 :

- Nous constatons une baisse du nombre de demandes : 510 en 2011, 454 en 2012 et 444 en 2013.

- Nous demandons à ce que les demandes des collègues qui envisagent une seconde carrière soient prises en compte. Nous pouvons y retrouver des collègues qui se voient frappés plusieurs fois par des mesures de carte scolaire, notamment dans le tertiaire mais également, des collègues qui peuvent se poser des questions en milieu de carrière et qui souhaiterait des formations. Ces demandes ne devraient pas passer uniquement par le service DRH.

Les Elu-e-s de la CGT-Educ'action Créteil interviendrons pour mettre en lumière des injustices flagrantes si nécessaire et la défense de ces situations ainsi que pour que le droit de formation des collègues soit pris en compte.



STATS - CONGE FORMATION 2013 - 2014

		Certifiés	Agrégés	PLP	CPE	EPS	Non tit	COP	PE	PER.DIR	AED	Total	
demandes recevables	A1 (projets professionnels)	Oui	3	2	2		1					8	
		Non	20	4	2	1	2	6		1			36
	A2 (formations qualifiantes, form. Continue...)	Oui	10	2		1							13
		Non	10	3	3	2		2	1		1		22
	B1 (prépa concours, cand. admissibles)	Oui	30		1		3						34
		Non	5		1								6
	B2 (prépa concours, concours déjà passé + formation)	Oui	38		3		4	1					46
		Non	43		3		1						47
	B3 (prépa concours, concours jamais passé)	Oui	4					2					6
		Non	104		10	1	5	2					122
	C1 Thèses...)	Oui	5	7									12
		Non	6	4	1		2						13
	C2 (formations universitaires)	Oui											0
		Non	14	3	1	2	1	2					23
	D (demandes irrecevables cause ancienneté insuffisante)	Non	9	5	2			5				1	22
E	Non	25	1	3	1	3	1					34	
Total demandes recevables (groupes A1 à C2)		Oui	90	11	6	1	7	4	0	0	0	119	
		Non	236	20	26	7	14	18	1	1	1	325	
Total par corps			326	31	32	8	21	22	1	1	1	444	
% oui par corps / demandes			27,61%	35,48%	18,75%	12,50%	33,33%	18,18%	0,00%	0,00%	0,00%	26,80%	

www.cgteeduccreteil.org
eluscgteeduc@orange.fr